RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 modifié. D. 613-3 et D. 613-6;

Vu l'arrêté du 17 mai 2018 relatif à l'accréditation de AIX-MARSEILLE UNIVERSITE l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. ANTHONY MAKAREWICZ. né le 30 avril 2000 à POISSY (078) en vue de son inscription en master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

VU LE PARCOURS TYPE MANAGEMENT DES RISQUES FINANCIERS (MRF),

Le diplôme de **MASTER** DE DROIT, ECONOMIE, GESTION, mention FINANCE mention bien

est délivré à M. ANTHONY MAKAREWICZ

au titre de l'année universitaire 2022–2023 et confère le **grade de master**, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 23 octobre 2023

Le titulaire

Le Président

The day was self and the self a

Eric BERTON

Le recteur de la région académique, Chancelier des universités



Bernard BEIGNIER